Argent Mobile
en Afrique

Donner aux populations de bon nombre de pays parmi lesquels le Cameroun, la possibilité de profiter des services inédits et par surcroît de nature à rendre caducs les services que leur offrent actuellement certaines entreprises, y compris même les multinationales Orange Money et MTN Mobile Money.

Le présent document divisé en deux (02) parties, est plus ou moins une compilation de deux (02) projets, en l'occurrence le projet A et le projet B qui s'inscrivent sans aucun doute dans le cadre du perfectionnement des services qu'offrent les multinationales Orange Money et MTN Mobile Money au Cameroun, ou pour mieux dire en Afrique…

1ère Partie
Projet A

L'application JUMELAGE : Une initiative visant à l'exploitation de deux projets inédits...

2ème Partie
Projet B

Perfectionnement des services de déblocage des comptes Orange Money et MTN Mobile Money au Cameroun

N.B. : Les projets exposés dans ce document ont été conçus, chacun, de sorte qu'il est possible de les réaliser dans beaucoup de pays, en comptant bien entendu avec le contexte de chaque pays.

1ère Partie
Projet A

L'application JUMELAGE : Une initiative visant à l'exploitation de deux projets inédits exposés dans le présent document

PROJET 1
L'application MonCarburant : Une initiative inédite à exploiter au détriment des cartes carburant dans bon nombre de pays notamment en Afrique

Le cas du Cameroun

PROJET 2
L'application SAB : Une initiative inédite susceptible d'être exploitée au profit des populations de nombre de pays notamment en Afrique

Le cas du Cameroun

Exploiter la présente initiative rendra grosso modo caducs les services qu'offrent les multinationales Orange Money et MTN Mobile Money au Cameroun, et y instaurera, ipso facto, en ce qui concerne le carburant et le gaz domestique, des moyens de paiement très avantageux au profit naturellement des automobilistes (taximen, « benskineurs », etc.) et ménagères.

Par ailleurs, il s'agit ici en substance d'une offre gracieuse, destinée à permettre au Cameroun, de disposer chaque mois, d'au moins 5 milliards de FCFA, grâce à l'exploitation d'un projet inédit dont il sera possible de faire astucieusement accroître la rentabilité, afin de la rendre, par comparaison, plus bénéfique que celle de toute entreprise de paiements mobiles agréée actuellement au Cameroun.

Philibert MBOUM
https://archive.org/details/app-jumelage

L'application JUMELAGE : Une initiative visant à l'exploitation de deux projets inédits exposés dans le présent document

PROJET 1 (10 pages)

L'application MonCarburant : Une initiative inédite à exploiter au détriment des cartes carburant dans bon nombre de pays notamment en Afrique

Le cas du Cameroun

PROJET 2 (07 pages)

L'application SAB : Une initiative inédite susceptible d'être exploitée au profit des populations de nombre de pays notamment en Afrique

Le cas du Cameroun

Préambule :

L'application JUMELAGE, parlant de la plateforme et non du projet, permettra de créer des comptes du même nom (les comptes JUMELAGE) qui donneront aux abonnés de cette plateforme, la possibilité de bénéficier des avantages que présentent les projets 1 et 2 du présent document, lesquels constituent le projet ici concerné qu'il convient de dénommer JUMELAGE. Au demeurant, il apparaît qu'à certains égards, il serait judicieux d'exploiter les projets 1 et 2, séparément.

Aperçu sommaire de l'intéêt de l'exploitation du projet au Cameroun :

L'exploitation des projets 1 et 2, séparément ou non, sur toute l'étendue du Cameroun, lui est cédée gracieusement. Comme suite logique, l'application JUMELAGE peut être mise à la disposition de la population camerounaise, par un établissement public comme la CAMTEL, ou par des institutions telles que la Communauté Urbaine de Yaoundé (CUY) et la Communauté Urbaine de Douala (CUD), dans le cadre d'un partenariat. Pour parler d'ores et déjà tant soit peu et à titre d'exemple du projet 1, il est assurément important de souligner (cf. ledit projet) que son exploitation permettra au Cameroun d'« engranger » chaque mois des bénéfices qui s'élèveront à plus ou moins 2 milliards de FCFA. On pourra décider de verser d'office au Trésor public, 50% de cette somme, pour ensuite répartir le reste entre plusieurs Départements ministériels et institutions étatiques ou non, selon le barème ci-après :

1	La CUY & la CUD	25%
2	Les Communes d'Arrondissement de Yaoundé et celles de Douala / les CAY & les CAD	15%
3	Les Communautés Urbaines de Garoua, Bafoussam, etc.	20%
4	La Bourse de la Charité	6%
5	La Caisse de Prévoyance pour les Sinistres	5%
6	La Bourse de la Santé	4%
7	La Caisse de Promotion du Savoir	5%
8	La Caisse de Promotion de la Culture et du Sport	2%
9	Le Toit Ancestral : Institution destinée à la valorisation de la Culture par les Chefferies traditionnelles	7%
10	La Soirée des Awards : Moment de récompenser quelques médias et de rendre hommage à des célébrités du monde du Sport, de la Culture, etc.	1%
11	Autres	10%

PROJET 1

L'application MonCarburant : Une initiative inédite à exploiter au détriment des cartes carburant dans bon nombre de pays notamment en Afrique

---

Le cas du Cameroun

Préambule :

Le présent projet est en soi susceptible d'être exploité dans beaucoup de pays en Afrique et ailleurs, non sans devoir tout d'abord l'adapter au contexte de tout pays où son exploitation paraîtra nécessaire. Sur ce, pour une compréhension facile de ce document, il est à retenir qu'au Cameroun, le gaz domestique (1) est commercialisé grâce à l'utilisation des bouteilles, surtout dans les stations-service ; et que, benskin (2) et benskineur (3), sont des noms donnés respectivement aux motos-taxis et à leurs conducteurs.

Contenu :

1 - Présentation
- **1 - 1 Objectif**
- **2 - 1 Les caractéristiques**

2 - Fonctionnement
- **1 - 2 Disposition pratique**
- **2 - 2 Comment utiliser un sous-compte courant ?**
- **3 - 2 Comment profiter d'un sous-compte programmation ?**

3 - Les remarques
- **1 - 3 Les remarques proprement dites**
- **2 - 3 L'originalité du projet et de l'application**
- **3 - 3 Pourquoi choisir l'application ?**

4 - Bon à savoir

1 - Présentation

1 - 1 Objectif

A défaut d'être multiplateforme, l'application **MonCarburant** sera mobile et très sécurisée. En tout cas, elle permettra grosso modo aux entreprises et personnes physiques majeures de créer des comptes, du même nom que l'application, comptes qu'elles devront ensuite provisionner, afin qu'elles puissent, sans argent liquide, voire sans aucune carte de paiement (parlant en l'occurrence des cartes carburant), acheter des produits en vente dans les stations-service : pétrole, essence, gaz domestique (1), huile moteur, etc., y compris la possibilité de payer plusieurs services (lavage des véhicules, aspirateur ou air pour les pneus), dans n'importe quelle ville, ou localité du Cameroun où sera établi un réseau de stations-service en vue de l'exploitation du projet.

2 - 1 Les caractéristiques

Aucun compte **MonCarburant** ne pourra être utilisé pour des retraits d'argent. En clair, chaque personne physique ou morale qui créera un compte **MonCarburant**, aura la possibilité de s'en servir, soit pour des achats dans les stations-service et dans certains commerces où les bouteilles de gaz domestique (1) sont également vendues, soit pour faire au profit des parents, amis, etc., des transferts certes d'argent, mais qui en fin de compte deviendront des bons. Des bons d'essence, de gaz domestique (1), des huiles moteur, etc. En un mot, ceux à qui seront envoyés les bons dont il est question en profiteront, chacun, selon ses besoins ; sauf qu'ils ne pourront nullement s'en servir pour des retraits d'argent.

Pour illustrer, dans une certaine mesure, ce qui précède, on peut s'appuyer uniquement sur les cas mentionnés ci-après, lesquels s'inscrivent bien entendu dans le cadre de l'exploitation du projet sur toute l'étendue du Cameroun :

- Le cas d'une femme qui, cuisinant à Garoua, sera surprise de l'épuisement de sa bouteille de gaz domestique (1), et qui, à court d'argent, aura la présence d'esprit de lancer un **S.O.S.** à l'une de ses sœurs à Yaoundé, en lui téléphonant ou en lui envoyant un SMS en vue de recevoir d'elle, un transfert d'argent ou plutôt un bon qui sera salutaire ;
- Le cas d'un automobiliste à Bafoussam, qui en panne de carburant et à court d'argent, demandera à un ami résidant dans la même ville ou dans n'importe quelle autre, bien entendu au Cameroun, de courir à son secours en lui prêtant un bon, à défaut de pouvoir le lui offrir gracieusement ;
- Le cas d'une jeune mariée qui recevra, à titre de cadeaux de mariage, des bons qu'elle pourra destiner en partie à l'achat du gaz domestique (1), pendant une ou plusieurs années ; et pour clore cette liste loin d'être exhaustive, on peut y ajouter,
- Le cas de quelqu'un qui après une distinction (par exemple une médaille), se décidera de donner une fête et qui par là même recevra une pluie de bons.

La plupart des stations-service au Cameroun étant dotées de boutiques, tous ceux qui recevront les bons évoqués plus haut, pourront les mettre à profit dans ces boutiques. Sur ce, les femmes y achèteront des pâtes alimentaires, du savon, des conserves, etc. Les hommes quant à eux préféreront probablement très souvent y acheter certaines boissons. En prenant tant soit peu en considération les cas mis en évidence pour illustrer dans une certaine mesure l'intérêt de la réalisation du projet, il apparaît que l'application **MonCarburant** sera propre à cultiver les valeurs d'entente, de solidarité et de générosité. Elle participera d'un jeu qui sera très célèbre, d'autant que les participants seront tous, en fin de compte, des gagnants. Aussi peut-on dire que nombre de tontines, parlant précisément des tontines africaines, seront créées en fonction de cette plateforme, par des groupes de femmes, de propriétaires de taxis et de benskins (2), etc. Par ailleurs, il y a lieu de souligner que les caractéristiques de ladite application, ainsi que ses fonctionnalités, feront d'elle, une plateforme incontestablement inédite. Sur la même lancée, il est important de retenir que chaque compte qui sera créé à la faveur de cette plateforme fonctionnera sur la base de deux (02) sous-comptes : Le sous-compte **courant**, et le sous-compte **programmation**.

Le sous-compte **courant** est celui qui devra être provisionné en vue à titre de rappel de pouvoir non seulement envoyer aux proches, amis et connaissances, des bons d'essence, de pétrole, de gaz domestique (1), etc., mais aussi acheter au Cameroun, lesdits produits, sans argent liquide, et même sans carte de paiement, allusion faite notamment aux cartes carburant. D'ailleurs, il y a lieu d'avoir à l'esprit que l'utilisation

des cartes carburant va de pair avec un certain nombre d'inconvénients. La preuve, au moment de les utiliser, on s'aperçoit parfois, soit qu'on les a oubliées quelque part, soit qu'on les a perdues, abstraction faite ici, entre autres, de ce qu'elles sont très encombrantes lorsqu'on en a par-devers soi plusieurs types : une carte carburant, une carte bancaire, une carte professionnelle, etc.

Grâce à la programmation informatique, le sous-compte **programmation** permettra à n'importe quel utilisateur de l'application, d'éviter les abus en limitant à sa convenance ses consommations et corollairement ses dépenses, pendant des périodes qu'il fixera, toujours à sa convenance, de temps en temps.

2 - Fonctionnement

1 - 2 Disposition pratique

Afin de pouvoir profiter d'un compte **MonCarburant**, il faudra bien entendu d'abord le provisionner, c'est-à-dire provisionner au moins l'un de ses deux (02) sous-comptes. A cet effet, il sera judicieux de ne faire aucun cas ni d'**Orange Money** ni de **MTN Mobile Money**. Dans ce cas, chaque abonné de l'application aura à verser par moments de l'argent à des agents qu'on rencontrera en principe dans chaque station-service qui fera partie du réseau de l'entreprise qui exploitera le projet. Dans tous les cas, à défaut de l'utilisation des téléphones, des appareils qui serviront à créditer les comptes, seront mis à la disposition des agents ici concernés. Les sommes qu'on collectera seront sans relâche versées à une banque, en vue de la bonne marche de la présente initiative.

2 - 2 Comment utiliser un sous-compte courant ?

N'importe quel abonné de l'application qui accèdera à son sous-compte **courant**, devra, pour s'en servir, opérer préalablement un choix entre deux éventualités : celle d'un transfert d'argent, c'est-à-dire un transfert de bon, ou bien celle d'un paiement.

L'option **« paiement »** donnera à chaque utilisateur de l'application, la possibilité d'acheter du carburant, des huiles moteur, etc., dans n'importe quelle station-service qui sera agréée par l'entreprise qui exploitera le présent projet. Toute personne - un client - en panne de carburant devra, pour s'en procurer, se rendre à une station-service. Après paiement, bien entendu à la faveur de son compte **MonCarburant**, le client recevra d'un agent, un reçu qui lui permettra d'être servi.

L'option **« transfert »** permettra en effet d'envoyer des bons à des parents, amis, etc. Pour le faire, chaque expéditeur devra en principe taper le numéro de téléphone du destinataire. Ensuite, il indiquera le montant à transférer, et entrera son mot de passe, avant d'appuyer ou de cliquer sur « OK », pour valider l'envoi.

3 - 2 Comment profiter d'un sous-compte programmation ?

Ce sous-compte sera tout aussi très utile, d'autant qu'à titre de rappel, il permettra à n'importe quel utilisateur d'un compte **MonCarburant**, de limiter de temps en temps, à sa convenance, ses consommations et par ricochet ses dépenses, grâce à la programmation informatique. Exemple : Un abonné donné de l'application pourra décider de se procurer quotidiennement au maximum 15 litres d'essence pour son véhicule. Cette consommation valant plus ou moins 10.000 FCFA, l'abonné n'aura pas de difficulté à mettre en vigueur automatiquement ce montant, grâce à la programmation informatique. Il ne lui sera donc pas possible

de dépenser plus de 10.000 FCFA en un jour, quant à l'achat du carburant de son véhicule. Corollairement, il aura à provisionner son sous-compte **programmation** de 300.000 FCFA, au cas où sa décision serait prise pour une période de 30 jours, période devant également être mise en vigueur automatiquement.

Tout abonné de l'application profitera à sa convenance de son sous-compte **programmation**. En effet, il pourra concevoir et mettre sans cesse en vigueur des programmes à la faveur de ce sous-compte. En clair, à l'expiration d'un programme quelconque, l'utilisateur de l'application qui l'aura mis en vigueur aura la possibilité de profiter d'un autre, c'est-à-dire un programme qui sera identique ou non à celui qui aura expiré. Il est important de relever que tout abonné de l'application qui entendra faire des achats et/ou des transferts, en tablant sur son sous-compte **programmation**, devra tout d'abord transférer de l'argent, de ce sous-compte dans celui qui en sera plus ou moins le pendant, c'est-à-dire son sous-compte **courant** qui sera destiné à lui permettre de faire les achats et de mener les opérations de transfert de bons. Il ne sera pas indispensable de saisir un code pour faire le transfert prévu, car la somme à prélever aura auparavant été mise en vigueur…

3 - Les remarques

1- 3 Les remarques proprement dites

Grâce au fonctionnement de leurs sous-comptes **programmation**, les comptes **MonCarburant** seront compatibles avec les tontines qui seront très probablement créées en fonction desdits comptes, non seulement par des groupes de femmes dans les quartiers, les marchés, les bureaux, etc., mais aussi par exemple par d'innombrables propriétaires de taxis. S'agissant ici des tontines appelées tontines africaines, il convient de dire qu'elles présentent naturellement certaines caractéristiques. Elles se tiennent, selon les cas, quotidiennement, hebdomadairement, etc. Pour cotiser, chaque membre verse en principe une même somme que tous les autres. Après chaque séance, le montant des cotisations revient généralement à un seul cotisant, le bénéficiaire, qu'on désigne dans la plupart des cas par tirage au sort.

Les tontines auxquelles adhèreront des milliers de propriétaires de taxis et/ou de benskins (2), aideront à mettre ces derniers à l'abri du manque de carburant. En effet, après chaque séance de tontine, le bénéficiaire, grâce à l'argent qu'il percevra, pourra provisionner le sous-compte **programmation** de son compte **MonCarburant**. En provisionnant ce sous-compte de 135.000 FCFA, le propriétaire d'un benskin (2) qui consomme plus ou moins 1.500 FCFA de carburant chaque jour, parviendra ainsi à se dispenser des frais de carburant pendant 90 jours (trois mois). En faisant en sorte qu'il soit possible de provisionner au compte-gouttes les sous-comptes **programmation**, avant et pendant l'exécution des programmes, on contribuera ainsi à détourner les abonnés de l'application **MonCarburant** du carburant frelaté qui abîme les moteurs des véhicules, lesquels, par voie de conséquence, polluent l'atmosphère.

Les tontines dont seront membres les femmes, dans les quartiers, marchés et bureaux, aideront surtout à mettre ces dernières à l'abri du manque de gaz domestique (1). Les techniques d'extraction du gaz naturel étant plus ou moins complexes, coûteuses, et polluantes selon la nature des gisements, il y a lieu de souligner par exemple que le biogaz ne pouvant vraisemblablement être suffisamment produit partout dans le monde, l'utilisation du gaz domestique (1) est assurément un pis-aller. Quoi qu'il en soit, l'utilisation de ce gaz freine tant soit peu, au Cameroun, un pays du bassin du Congo (le deuxième « poumon vert » de la planète), la déforestation que favorisent d'innombrables ménagères qui se servent du bois ou de son charbon, pour cuisiner. A noter qu'il serait absurde de se résigner, au détriment de l'utilisation du gaz domestique dans le monde, à laisser libre cours à la déforestation qui est plus que néfaste…

L'application **MonCarburant** donnera aux propriétaires de taxis et/ou de benskins (2), la possibilité d'avoir le suivi automatique des consommations en carburant de leurs taxis et/ou benskins (2). Ils connaîtront, grâce à cette application, la quantité et le montant des achats que feront leurs employés, les jours, heures et lieux desdits achats. L'application **MonCarburant** jouera au mieux le rôle des compteurs kilométriques qui de nos jours servent parfois à évaluer la quantité de carburant que les employés utilisent. En un mot, l'irrégularité de passage en station d'un conducteur de taxi ou d'un benskineur (3) pourra être révélatrice de son penchant à l'utilisation des carburants frelatés.

Pour éviter des mésententes, chaque propriétaire de taxi ou de benskin (2), devra personnellement se charger de la gestion du sous-compte **programmation** de son compte **MonCarburant** qu'il mettra à la disposition de son employé. Tout propriétaire devra être seul à connaître le code qu'il créera lui-même, en vue de la gestion du sous-compte dont il est question. A noter qu'il pourra changer ledit code, chaque fois que cela lui paraîtra nécessaire. Par ailleurs, il convient de dire qu'il sera possible d'associer les comptes **MonCarburant**, entre autres, aux comptes bancaires, afin de pouvoir obtenir des prêts de carburant.

On pourra faire en sorte que tout abonné de l'application **MonCarburant** soit à même de diviser son sous-compte **programmation** en deux, afin que l'une des divisions qu'il obtiendra, soit destinée aux dépôts à terme. Le taux d'intérêt de chaque dépôt devra dépendre naturellement de sa durée. Exemple : 6 mois, 1 an, etc.

Le projet **MonCarburant** est susceptible d'être exploité non seulement dans les pays comme le Cameroun où les carburants frelatés sont vendus, mais presque partout, d'autant que l'application du même nom sera digne de concurrencer n'importe où les cartes carburant. Pour étayer cela, on peut dire tout d'abord, qu'il sera possible de faire de telle sorte que cette application soit susceptible de permettre à chacun de ses abonnés, de mettre en vigueur des programmes qu'il concevra **personnellement** en termes de montants, de zones géographiques, de périodes, etc. Ensuite, il est important de rappeler qu'à l'expiration d'un programme quelconque, l'abonné qui l'aura mis en vigueur aura la possibilité d'en créer un autre pouvant être **identique** ou **non** au précédent. Toujours à titre de rappel, il convient de dire que l'utilisation des cartes n'étant pas intégrée au fonctionnement de l'application **MonCarburant**, les abonnés de cette plateforme seront à l'abri d'un certain nombre d'inconvénients dont pâtissent chaque jour, dans le monde, des milliers de titulaires des cartes carburant. En clair, au moment de les utiliser, il arrive parfois qu'on s'aperçoive, soit qu'on les a perdues, soit qu'on les a oubliées quelque part, ou même qu'elles ont été accidentellement endommagées.

En faisant de telle sorte que les sous-comptes **programmation** puissent être provisionnés au compte-gouttes, avant et pendant l'exécution des programmes (se référer au 4^{éme} paragraphe de la page précédente), les abonnés de l'application **MonCarburant** pourront par là même ne faire aucun cas des tontines africaines certes très en vue mais qui mettent au supplice ceux de leurs membres qui en bénéficient très tardivement. Quoi qu'il en soit, il arrivera que des bénéficiaires desdites tontines qui seront créées en marge de l'objectif du projet songent à créditer tant soit peu leurs sous-comptes **programmation**, à défaut de pouvoir les provisionner. Excepté l'éventualité de provisionner ces sous-comptes au compte-gouttes, on pourra opter pour la mise à profit des bons qu'on recevra, en grand nombre, à l'occasion de certains événements (célébration des mariages, des médailles, etc.). En clair, afin d'utiliser à bon escient lesdits bons, c'est-à-dire pour faire en sorte qu'ils ne soient pas gaspillés, chaque abonné de l'application aura la possibilité d'en transférer un certain nombre dans la division de son sous-compte **programmation** qui sera destinée aux dépôts à terme. A noter que les dépôts en question feront exceptionnellement, au besoin, l'objet des retraits

d'argent ; et que leurs taux d'intérêt ne devront pas, à juste titre, concurrencer ceux des institutions telles que les banques.

En faisant de sorte que l'application **MonCarburant** soit multiplateforme, elle se prêtera à l'utilisation, entre autres, des cartes, et offrira ainsi à ses abonnés, plusieurs moyens de paiement. Dans cette optique, il devra être construit dans chaque station-service où il sera possible de faire des achats à la faveur de l'application **MonCarburant**, une salle plus ou moins multimédia. Dans cette salle, seront installés des ordinateurs, ainsi que des terminaux de paiement dont se serviront les titulaires des cartes carburant. Dans la même salle, tout client qui n'aura pas de carte carburant, pour une raison quelconque, pourra payer ses achats en ayant recours, soit à son téléphone portable (de préférence un smartphone), soit à un ordinateur connecté à Internet qui sera mis à cet effet à sa disposition. Dans l'un ou l'autre cas, dès que le client accèdera à l'application, il n'aura qu'à se laisser guider pour effectuer son paiement. Après ledit paiement, un agent qui sera chargé d'assister, en cas de nécessité, le client, lui délivrera, au besoin, un reçu qui lui permettra d'être servi.

Pour tout dire, en faisant cas, entre autres, de l'utilisation des cartes, chaque abonné de l'application **MonCarburant** aura, en vue des paiements, la possibilité de se servir :

- Soit d'un terminal de paiement ;
- Soit de son téléphone portable ;
- Ou d'un ordinateur

N'ayant jamais été prouvé qu'un téléphone portable qu'utilisait son propriétaire avait provoqué l'explosion d'une station-service, ce qui se rapporte à quelques études qui révèlent que la structure de l'essence (ou du diésel) est imperméable à toute chaleur que peut provoquer un champ électromagnétique, on devra tout de même faire grand cas de la construction des salles à l'intérieur desquelles les clients auront à faire leurs paiements.

En tenant compte ou non de l'utilisation, entre autres, des cartes, on peut dire que l'application **MonCarburant** offrira à ses abonnés, par rapport au statu quo, plusieurs avantages inédits dont il serait d'ailleurs plus ou moins laborieux de parler en détail dans le présent document.

Il n'est peut-être pas superflu de faire remarquer que ce projet concerne tous les types de carburant, y compris les recharges, parlant de l'utilisation des bornes qui certes n'est pas encore envisagée au Cameroun. D'un autre point de vue, il y a lieu de relever que la présente initiative peut être réalisée, soit par une compagnie pétrolière, soit par une entreprise quelconque, allusion concernant également le Cameroun, au travers par exemple des Communautés Urbaines de Yaoundé et Douala (**CUY** et **CUD**) qui, le cas échéant, bénéficieront d'une source de fonds supplémentaire et permanente. Pour étayer cela, il est à coup sûr nécessaire de dire que la rentabilité du projet ne peut être remise en cause, compte tenu de ce que, selon les statistiques, le parc automobile du Cameroun est d'à peu près 1,3 million de voitures ; et que le nombre de benskins (2) s'élève à 350.000. En un mot, la somme de ces chiffres s'élevant à 1,650 million, on peut faire des supputations sur la base d'une clientèle quotidienne d'un million d'automobilistes dont les véhicules consomment ou consommeront globalement chaque jour, 60.000 hectolitres (6 millions de litres) de carburant, à raison d'une consommation moyenne de 6 litres de carburant. Sur ce, en majorant le prix du litre de carburant de 10 FCFA seulement, on obtiendra 60 millions de FCFA, chaque jour. Comme suite logique,

l'entreprise qui exploitera le projet « engrangera » 1,800 milliard de FCFA chaque mois, en ce qui concerne les mois de 30 jours ; et 1,860 milliard de FCFA, soit plus ou moins 2 milliards de FCFA, pour ce qui est des mois de 31 jours. On pourra réviser ces chiffres, pour les porter à la baisse ou à la hausse, en décidant de majorer d'un montant différent de 10 FCFA, le prix du litre de carburant.

En prenant en considération ce qui précède, il apparaît que la rentabilité du présent projet sera plus que satisfaisante dans le cas des pays en Afrique où le nombre de voitures est très élevé, par exemple l'Afrique du Sud qui, selon NationMaster (une base de données statistiques qui a son siège en Australie), compte environ 13.570.300 véhicules à moteur ; et le Nigéria qui, suivant le rapport du journal Vanguard, compte plus ou moins 13 millions de voitures.

Afin que les stations-services ainsi que les commerces où sont vendues les bouteilles de gaz domestique (1) puissent faire des retraits en ce qui concerne l'argent qui proviendra de l'écoulement de leurs produits ou marchandises, ces établissements devront disposer, chacun, d'un compte **MonCarburant professionnel**. Une fois qu'on accèdera au sous-compte **courant** d'un compte MonCarburant **professionnel**, on devra, pour s'en servir, opérer préalablement un choix entre trois (03) éventualités : celle des transferts, celle des paiements et enfin celle des retraits… Outre cela, il n'est pas inutile de relever qu'à l'instar des comptes **MonCarburant** décrits précédemment, lesquels sont susceptibles d'être qualifiés d'**ordinaires**, les comptes **MonCarburant professionnels** pourront (cf. 2ème paragraphe de la page 7) être associés, entre autres, aux comptes bancaires…

2 - 3 L'originalité du projet et de l'application

Pour mettre en évidence l'originalité du présent projet et corollairement celle de l'application **MonCarburant**, il suffit de faire valoir quelques arguments qui reposent sur le canevas ci-après :

1) La nouveauté ;
2) L'indifférence latente du public… ;
3) La spécificité du fonctionnement de l'application **MonCarburant**

N'étant point nécessaire de s'attarder à parler de la nouveauté du projet, notamment parce qu'il n'existe jusqu'à présent, aucune application destinée à donner à ses abonnés, la possibilité non seulement d'envoyer des bons de carburant et/ou de gaz domestique (1) à des amis, parents, etc., mais aussi de se servir, entre autres, de leurs téléphones portables, pour faire des achats dans les stations-service, on dirait en ce qui concerne le public…, qu'il s'agit là, en filigrane, d'un travail se rapportant à la créativité et qu'on qualifierait, en matière de Propriété Intellectuelle, d'**activité inventive**. En un mot, ce travail a été nécessaire d'abord à l'effet d'arracher le voile sur l'indifférence du public aux inconvénients inhérents à l'utilisation des cartes carburant mis en évidence dans ce document, et ensuite pour concevoir le présent projet.

Le fonctionnement de l'application **MonCarburant**, comme décrit dans ce document, répond à l'objectif du projet s'inscrivant dans une certaine mesure dans le cadre d'une gestion sage et très avantageuse des stations-service. Outre cela, la construction des salles plus ou moins multimédias s'avérant idoine pour la réalisation du projet, on peut affirmer à bon titre que l'application **MonCarburant** est ou sera sans conteste inédite.

3 - 3 Pourquoi choisir l'application ?

1) Toute application étant immatérielle, il va sans dire qu'aucun abonné de l'application **MonCarburant** ne risquera ni de la « perdre » ni de « l'oublier » quelque part, allusion faite aux cartes carburant.
2) L'application **MonCarburant** se prêtera à trois (03) moyens de paiement dont profiteront ses abonnés qui en un mot pourront se servir, soit de leurs téléphones portables, soit des ordinateurs, ou des terminaux de paiement.
3) A la faveur de la pluralité de moyens de paiement dont bénéficieront les abonnés de l'application **MonCarburant**, personne parmi lesdits abonnés ne sera aucunement astreint à garder par-devers lui une carte (en l'occurrence une carte carburant), afin de pouvoir payer des services et/ou se procurer du carburant, dans des stations-service.
4) Grâce à la pluralité de moyens de paiement qui caractérisera l'application **MonCarburant**, tout utilisateur de cette plateforme pourra en profiter à l'improviste, c'est-à-dire que dans un contexte où l'utilisateur sera dépourvu de son téléphone mobile et de sa carte carburant **MonCarburant**, il aura en dépit de cela, la possibilité d'éviter l'impasse en ayant recours à un ordinateur, dans la salle « multimédia » d'une station-service.

4 - Bon à savoir

Il n'est peut-être pas superflu de souligner, à la faveur de ce document, que l'exploitation du présent projet certes sur toute l'étendue du Cameroun, lui est cédée gracieusement. De ce fait, il pourra être demandé à la **CUY** et la **CUD** de réaliser cette initiative, afin qu'elles, ainsi que les Communes d'Arrondissement de Yaoundé (**CAY**) et celles de Douala (**CAD**), en tirent profit de **40%**, selon le barème établi ci-après, lequel tient compte d'autres institutions parmi lesquelles une **Caisse de Prévoyance pour les Sinistres**, et une **Bourse de la charité**.

1	La CUY & la CUD	25%
2	Les Communes d'Arrondissement de Yaoundé et celles de Douala / les CAY & les CAD	15%
3	Les Communautés Urbaines de Garoua, Bafoussam, etc.	20%
4	La Bourse de la Charité	6%
5	La Caisse de Prévoyance pour les Sinistres	5%
6	La Bourse de la Santé	4%
7	La Caisse de Promotion du Savoir	5%
8	La Caisse de Promotion de la Culture et du Sport	2%
9	Le Toit Ancestral : Institution destinée à la valorisation de la Culture par les Chefferies traditionnelles	7%
10	La Soirée des Awards : Moment de récompenser quelques médias et de rendre hommage à des célébrités du monde du Sport, de la Culture, etc.	1%
11	Autres	10%

Il est à retenir qu'après un mois d'« engrangement » des bénéfices qui s'élèveront par exemple à 2 milliards de FCFA, on pourra décider de verser d'office au Trésor public **50%** de cette somme, soit 1 milliard de FCFA. Ainsi, la **CUY** et la **CUD** auxquelles seront alloués **25%** de la somme restante (1 milliard de FCFA), percevront 250 millions de FCFA, somme devant bien entendu être utilisée au profit de leurs populations.

Quant aux Communes d'Arrondissement de Yaoundé et celles de Douala (**CAY** et **CAD**), il leur sera octroyé, dans leur ensemble, au prorata de **15%**, 150 millions de FCFA. Les Communautés Urbaines de Garoua, Bafoussam, etc., recevront, en proportion de **20%**, 200 millions de FCFA.

Pour **6%,** la **Bourse de la Charité**, institution que devrait diriger le Ministère des Affaires sociales, sera en droit de réclamer 60 millions de FCFA. Destinée à accourir au secours des aveugles et invalides, cette institution parviendra, faute d'opter pour une autre solution, à répartir l'argent qu'elle percevra entre 2.000 personnes environ qui s'y inscriront (soit théoriquement à peu près 200 personnes dans chaque Région du Cameroun), afin que chacune d'entre elles perçoive plus ou moins 30.000 FCFA. En dépit de la modicité de cette somme, il devra être envisagé de la réduire tant soit peu, afin de tenir également compte, tout au moins, de l'amélioration de la santé des prisonniers.

Pour **5%** des bénéfices devant être partagés, le compte de la **Caisse de Prévoyance pour les Sinistres** (**CPS**), institution digne d'être placée sous la tutelle du Ministère de l'Administration territoriale, sera crédité de 50 millions de FCFA. Après un an, la **CPS** « engrangera » 600 millions de FCFA, somme qui pourra tout ou partie être mise à profit en cas de sinistre.

Il sera versé à raison de **4%**, 40 millions de FCFA au compte de la **Bourse de la Santé**, une institution pouvant être administrée par le Ministère de la Santé publique. On amassera au fil des mois d'autres sommes, afin que cette institution puisse œuvrer au mieux pour l'amélioration de l'offre sanitaire. Ainsi, elle parviendra à faire réaliser des projets plus ou moins d'envergure, à l'instar de la digitalisation progressive des hôpitaux. Parmi les avantages de cette digitalisation, il est à retenir que tout malade qui présentera plusieurs symptômes et qui sera admis dans un hôpital donné, par exemple en cardiologie, pourra être suivi simultanément sans anicroche par plusieurs médecins (Exemple : un diabétologue, un urologue, etc.).

Au prorata de **5%**, le compte de la **Caisse de Promotion du Savoir**, institution susceptible d'être sous la tutelle soit du Ministère de l'Enseignement supérieur, soit de celui de la Recherche scientifique et de l'Innovation, sera crédité de 50 millions de FCFA. En amassant au fil des mois d'autres sommes, cette institution deviendra sans nul doute capable de promouvoir dans une certaine mesure le savoir, en offrant des bourses aux élèves et étudiants ; et en accordant des subventions aux chercheurs. Par ailleurs, on pourra compter avec la **CPS** (Caisse de Promotion du Savoir) pour parvenir à distinguer, à la fin de chaque année académique, tout au moins les majors des grandes écoles telles que le **CUSS** et l'**ENSP**, en leur octroyant des sommes qui leur permettraient de créer, avec un soutien éventuel des banques, des PME.

A raison de **2%**, il sera alloué 20 millions de FCFA à la **Caisse de Promotion de la Culture et du Sport**, institution digne quant à elle d'être administrée soit par le Ministère des Arts et de la Culture, soit par celui des Sports et de l'Education physique. Les initiatives que mènera la **Caisse de Promotion de la Culture et du Sport** (**CPCS**) pourront être annuelles, afin que cette institution parvienne avant chaque initiative, à réunir des fonds assez considérables. Ainsi, on se félicitera, plus ou moins à long terme, de l'atteinte des objectifs d'une certaine importance : La mise à la disposition des populations des espaces de sport et de loisirs, le parrainage et le sponsoring au profit des sportifs et artistes en herbe, etc.

Il sera versé au compte du **Toit Ancestral**, institution dont la seule existence sera un hommage aux valeurs traditionnelles, **7%** des bénéfices (1 milliard de FCFA) qui seront partagés, c'est-à-dire 70 millions de FCFA, qui reviendront aux Chefferies traditionnelles des 10 Régions du Cameroun, à raison de 7 millions de FCFA pour chaque Région. Les Chefs traditionnels d'une Région donnée, en tant que garants de leurs traditions, s'emploieront, avec le concours des notables de cette Région, à concevoir des programmes constructifs et à les réaliser à la faveur de l'argent dont ils disposeront, en vue non seulement de valoriser leurs us et coutumes, mais de les promouvoir à l'échelle nationale, voire internationale. Ainsi ressuscitera-t-on, grâce,

entre autres, aux livres et représentations théâtrales, les contes et légendes d'autrefois dont on tirait des moralités. Dans tous les cas, les Chefs traditionnels pourront : faire tourner des films ou tout au moins des documentaires importants ; faire construire des écoles d'enseignement des langues locales, etc. Dans cette perspective, plusieurs fêtes deviendront sinon aussi notoires que le festival **Nguon** qui a été inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'**UNESCO**, du moins très captivantes.

Tout compte fait, il apparaît que le **Toit Ancestral** sera une contribution inestimable à la promotion de l'Unité nationale sur la base de la diversité.

Pour **1%** des bénéfices devant être partagés, les médias (Télévisions, Radios, etc.) seront en droit de percevoir 10 millions de FCFA. Toutefois, il s'avère qu'il serait judicieux d'épargner cet argent pour y ajouter au fil des mois d'autres sommes, afin de pouvoir offrir avec éclat, au public, en principe chaque année, une **Soirée des Awards** pendant laquelle il sera récompensé un certain nombre de médias. En profitant de cette soirée, on pourra également rendre hommage à une ou plusieurs personnalités et/ou célébrités : hommes politiques, sportifs, hommes de science, etc.

Le Gouvernement camerounais pourra décider, au détriment de la **CUY** et la **CUD**, de faire exploiter l'application **MonCarburant** par la **CAMTEL**, au profit naturellement des populations de toutes les Régions du Cameroun, en fonction du barème dressé ci-après :

1	L'Etat	57%
2	La Bourse de la Charité	7%
3	La Bourse de la Santé	6%
4	La Caisse de Prévoyance pour les Sinistres	5%
5	La Caisse de Promotion du Savoir	5%
6	La Caisse de Promotion de la Culture et du Sport	2%
7	Le Toit Ancestral	7%
8	La Soirée des Awards	1%
9	Autres	10%

Assimilable dans une certaine mesure à un jeu, on peut dire par ailleurs que la primauté de l'application **MonCarburant** sur les cartes carburant est non seulement d'ores et déjà perceptible, mais qu'elle est irréversible, car cette application, en faisant abstraction de ses caractéristiques, sera susceptible d'être enrichie de toutes les fonctionnalités des cartes carburant, y compris bien d'autres.

Notes : Il convient probablement de préciser que le projet **MonCarburant** relevant de l'informatique, il sera tout à fait possible de faire en sorte que sa gestion soit transparente.

Concepteur du projet : Philibert MBOUM
Lien : https://archive.org/details/mon-carburant

PROJET 2

L'application SAB : Une initiative inédite susceptible d'être exploitée au profit des populations de nombre de pays notamment en Afrique

---

Le cas du Cameroun

Contenu :

1 - Présentation
- **1 - 1 Objectif**
- **2 - 1 Les caractéristiques**

2 - Fonctionnement
- **1 - 2 Disposition pratique**
- **2 - 2 Comment utiliser un sous-compte courant ?**
- **3 - 2 Comment profiter d'un sous-compte programmation ?**

3 - L'intérêt du projet
- **1 - 3 L'intérêt à proprement parler**
- **2 - 3 La rentabilité**

4 - Bon à savoir

1 - Présentation

1 - 1 Objectif

A défaut d'être multiplateforme, l'application **SAB** (**S**anté, **A**liments et **B**oissons) sera mobile et éventuellement téléchargeable. Il convient de dire d'ores et déjà que son originalité résidera en partie dans ce que son fonctionnement s'inscrira dans le cadre de la santé, l'alimentation et les boissons. Sur ce, elle permettra à toute personne majeure de créer un compte **SAB** qu'elle devra ensuite de temps à autre provisionner, afin qu'elle puisse, partout au Cameroun, sans argent liquide, payer les soins dans les hôpitaux, les médicaments dans les pharmacies, ainsi que les factures des laboratoires médicaux, sans faire abstraction de ce qu'elle sera en plus à même, toujours sans argent liquide :

- De prendre des repas et boissons dans les restaurants, les cafétérias, les grill-rooms, etc. ;
- D'acheter des aliments dans les marchés, supermarchés, boulangeries, etc. ;
- D'acheter des boissons (bières, vins, liqueurs, etc.) presque partout où elles sont vendues au Cameroun.

Outre ce qui précède, chaque abonné de l'application **SAB** aura, dans certains cas, la possibilité de commander en principe par téléphone, des repas, des boissons, etc., pour être servi où il souhaitera. A cet effet, les commerçants (dans les marchés ou non), les restaurants, les poissonneries, les débits de boissons, etc., auront à créer des comptes **professionnels**. Chacun de ces comptes indiquera l'activité ainsi que le nom

(au besoin la raison sociale) de la personne qui l'aura créé. En effet, chaque personne (physique ou morale) qui désirerait créer un compte **SAB professionnel**, devra se soumettre à fournir aux agents qui dans le cadre de la promotion de l'application **SAB**, parcourront les rues et scruteront les marchés, des informations sur son identité. En plus des comptes **professionnels**, il existera des comptes **SAB ordinaires**. On pourra s'empêcher de mettre à contribution des agents, en faisant en sorte que chaque personne qui voudrait créer un compte **SAB professionnel**, puisse avoir recours à l'application, pour remplir personnellement un formulaire à cet effet.

Pour activer un compte **SAB professionnel**, il pourra être exigé d'accepter au préalable les conditions d'utilisation de l'application, lesquelles devront, à bon titre, prévoir des poursuites judiciaires, en cas de fausses déclarations.

2 - 1 Les caractéristiques

Les comptes **SAB ordinaires**, c'est-à-dire ceux que créeront grosso modo des personnes physiques, ne feront pas l'objet des retraits d'argent. En clair, une fois crédité ou pour mieux dire provisionné, chacun de ces comptes ne pourra être utilisé qu'en cas de paiement, ou de transfert d'argent au profit d'un parent, un ami, etc. Seuls les comptes **SAB professionnels** seront propres aux retraits d'argent, afin que ceux qui les créeront puissent tirer profit de leurs investissements…

Chaque compte, **ordinaire** ou **professionnel**, qui sera créé à la faveur de l'application **SAB**, fonctionnera sur la base de deux (02) sous-comptes : Le sous-compte **courant** et le sous-compte **programmation**.

Le sous-compte **courant** est celui qui devra être crédité par les utilisateurs de l'application SAB, afin qu'ils puissent non seulement faire des transferts d'argent au profit des parents, amis et connaissances, mais aussi honorer, sans argent liquide, tout paiement dans le cadre de l'objectif du projet. Il s'agira, à titre de rappel, de payer les soins dans les hôpitaux, d'acheter les médicaments dans les pharmacies, de régler les factures des laboratoires médicaux, de s'offrir des repas et des boissons, d'acheter des vivres, etc. Seuls les comptes **SAB professionnels** devant être propres aux retraits d'argent, il y a lieu de faire remarquer que les destinataires des transferts d'argent qu'on fera n'en profiteront que dans le cadre de l'objectif du projet…

Le sous-compte **programmation** sera quant à lui crédité pour permettre notamment aux personnes qui se livrent à des prodigalités, au point de n'avoir pas, par moments, la possibilité de s'offrir des repas, de remédier à cet état de choses (grâce à la programmation informatique) ; et d'avoir par ailleurs la possibilité d'épargner pour préparer sereinement certains événements importants, tels que les mariages.

2 - Fonctionnement

1 - 2 Disposition pratique

Afin de pouvoir profiter d'un compte **SAB**, il faudra bien entendu d'abord le provisionner, c'est-à-dire provisionner au moins l'un de ses deux (02) sous-comptes. A cet effet, il sera judicieux de ne faire aucun cas ni d'**Orange Money** ni de **MTN Mobile Money**. Dans ce cas, chaque abonné de l'application aura à verser par moments de l'argent en principe aux gérants des débits de boissons qui, à défaut de l'utilisation des téléphones, disposeront des appareils qui serviront à créditer les comptes. Les sommes qu'on collectera seront sans relâche versées à une banque, en vue de la bonne marche de la présente initiative.

2 - 2 Comment utiliser un sous-compte courant ?

Tout abonné de l'application qui accèdera à son sous-compte **courant**, devra, pour s'en servir, opérer préalablement un choix entre deux éventualités : celle d'un transfert d'argent, ou bien celle d'un paiement.

L'option **« paiement »** donnera à chaque utilisateur de l'application, la possibilité, en conformité avec l'objectif du projet, d'acheter des aliments, des boissons, etc. Après paiement par exemple dans un supermarché, il pourra être envoyé au client, un SMS, en guise de reçu, lequel indiquera la raison sociale du supermarché, le listing des produits achetés, le montant et la date de l'achat. A noter que le supermarché en question disposera d'un compte **SAB professionnel**.

L'option **« transfert »** permettra d'envoyer de l'argent (comme indiqué au 5ème paragraphe de la page précédente), en faisant preuve ou non de prévenances, à des amis, parents, etc. Pour chaque envoi, l'expéditeur devra en principe taper le numéro de téléphone du destinataire. Ensuite, il indiquera le montant à transférer, et entrera son mot de passe, avant d'appuyer ou de cliquer sur « OK », pour valider l'envoi.

3 - 2 Comment profiter d'un sous-compte programmation ?

Ce sous-compte sera tout aussi très utile, d'autant qu'il permettra à n'importe quel utilisateur d'un compte **SAB** de limiter de temps en temps, à sa convenance, ses dépenses, grâce à la programmation informatique. Exemple : Un salarié qui disposera d'un compte **SAB** pourra décider de ne pas dépenser en un seul jour, plus de 10.000 FCFA, pour son alimentation. A cet effet, l'abonné devra mettre en vigueur automatiquement ce montant, grâce à la programmation informatique. Corollairement, il aura à provisionner son sous-compte **programmation** de 300.000 FCFA, au cas où sa décision serait prise pour une période de 30 jours, période devant également être mise en vigueur automatiquement.

Tout abonné de l'application profitera à sa convenance de son sous-compte **programmation**. En effet, il pourra sans cesse concevoir et mettre en vigueur des programmes à la faveur de ce sous-compte. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'à l'expiration d'un programme quelconque, l'utilisateur de l'application qui l'aura mis en vigueur aura la possibilité de profiter d'un autre, c'est-à-dire un programme qui sera **identique** ou **non** à celui qui aura expiré. Il est important de relever que tout abonné de l'application qui entendra faire des achats et/ou des transferts, en tablant sur son sous-compte **programmation**, devra tout d'abord transférer de l'argent, de ce sous-compte dans celui qui en sera plus ou moins le pendant, c'est-à-dire son sous-compte **courant** qui sera destiné à lui permettre de faire les achats et de mener les opérations de transfert. Il ne sera pas indispensable de saisir un code pour faire le transfert prévu, car la somme à prélever aura auparavant été mise en vigueur…

Tout « faroteur », c'est-à-dire un abonné généreux de l'application **SAB**, pourra mettre en vigueur automatiquement, un programme grâce auquel il sera à même de faire chaque jour, des dépenses jusqu'à concurrence par exemple de 500.000 FCFA.

3 - L'intérêt du projet

1 - 3 L'intérêt à proprement parler

En faisant abstraction de l'utilité des sous-comptes **programmation**, l'intérêt du projet peut être mis en évidence au travers simplement des exemples mentionnés sur la page suivante.

- Le cas d'un malade qui dans un hôpital à Yaoundé, recevra de son fils à Douala, à la faveur de l'application **SAB**, un transfert d'argent qui sera non seulement salutaire mais très opportun, d'autant qu'il ne faudra point préalablement faire un retrait pour s'en servir ;
- Le cas de quelqu'un qui, dans une pharmacie, téléphonera à un ami, en vue d'un transfert d'argent ;
- Le cas d'un sportif réputé qui décidera d'envoyer de l'argent à ses fans clubs presque dans toutes les Régions du Cameroun, pour célébrer simultanément et, le cas échéant, en visioconférence, une victoire ;
- Le cas d'un groupe de personnes qui à l'issue d'un congrès les ayant amenées à se rendre massivement à leur village, recevront, en cours de route, bien entendu pour le retour, d'un des leurs ayant été empêché d'être avec eux, un transfert **SAB** qui leur permettra de s'offrir, dans une agglomération très pittoresque, quelques boissons ;
- Le cas d'un chef d'entreprise des **BTP** qui fera à l'improviste au profit de ses ouvriers, un transfert qu'il conviendra d'appeler (comme dans les cas précédents) un bon **SAB**, afin que lesdits ouvriers puissent s'offrir un déjeuner ;
- Le cas d'une association qui accordera un bon **SAB** à un orphelinat ;
- Le cas d'un couple de jeunes mariés qui recevront, à titre de cadeaux de mariage, une pluie de bons **SAB** qu'ils pourront, en tablant sur la programmation informatique, utiliser pendant plusieurs mois et éventuellement une ou plusieurs années, à l'effet non seulement de veiller à leur santé et de s'alimenter chaque jour à leur faim, mais également d'épargner, autrement dit de déposer en principe dans une banque, tout ou partie, leurs ressources propres.

Bien que les exemples susmentionnés soient édifiants, il apparaît qu'ils peuvent être revendiqués dans une certaine mesure aussi bien par **Orange Money** que par **MTN Mobile Money**. Quoi qu'il en soit, l'application **SAB** aura une longueur d'avance au détriment de ces entreprises, d'autant pour le moins que tout expéditeur d'un bon **SAB** aura la certitude qu'il ne fera point l'objet d'un retrait d'argent ; et qu'il sera utilisé strictement dans le cadre de l'objectif du projet. D'ailleurs, il est à noter qu'à ce sujet, on pourra exiger des reçus. Il est important de souligner que le sous-compte **programmation** qui sous-tend un certain nombre d'avantages du projet, se situe par ailleurs dans le cadre de l'originalité de celui-ci, de même que son objectif qui ipso facto délimite le champ de l'application **SAB**, sans faire abstraction, entre autres, de ce que cette plateforme donnera à ses abonnés, la possibilité d'envoyer des bons à des parents, amis, etc.

Pour être certain que les bons **SAB** ne feront nullement l'objet des retraits d'argent, il est nécessaire de rappeler [cf. page 14 (1er paragraphe de **2 - 1 Les caractéristiques**)] que les comptes **SAB professionnels** seront les seuls à pouvoir donner, à ceux qui seront en droit de les créer, la possibilité de faire des retraits d'argent ; et que, de ce fait, leur structure devra être tant soit peu différente de celle des comptes **SAB ordinaires**. En un mot, une fois qu'on accèdera au sous-compte **courant** d'un compte **SAB professionnel**, on devra opérer un choix entre trois (03) éventualités : celle de transfert des bons, celle des paiements, et enfin celle des retraits (retraits d'argent) qui dépendront uniquement des recettes qu'on réalisera. Il importe sans doute de faire remarquer qu'il existe plusieurs recours envisageables, en ce qui concerne les retraits d'argent qu'il conviendra de faire. On peut parler par exemple du recours aux agences d'une banque commerciale.

2 - 3 La rentabilité

En invoquant certaines statistiques, uniquement en ce qui concerne la consommation de la bière au Cameroun, on peut d'emblée affirmer que la rentabilité de ce projet ne peut être remise en cause. En effet, selon une publication de **KADJI News** en Août 2019, par Franck Eric NGASSAM, alors Directeur Commercial de

l'**UCB** (Union Camerounaise des Brasseries), **« le marché de la bière au Cameroun représente un volume de consommation supérieure à 6,5 millions d'hectolitres par an »**. Il y a lieu de préciser que cette consommation équivaut à 65 milliards de centilitres de bière, soit 1 milliard de bouteilles de bière de 65 cl chacune. Sur ce, en majorant le prix de la bouteille de bière de 25 FCFA seulement, en dépit des avantages inestimables que l'application **SAB** offrira à ses abonnés, on obtiendra 25 milliards de FCFA, chaque année. Considérant que tous les Camerounais ne créeront pas des comptes **SAB**, ce chiffre devrait être divisé par exemple en 2. Dans tous les cas, il ne faut pas perdre de vue que la rentabilité du présent projet mérite d'être appréciée en tenant également compte du volet santé, y compris l'alimentation...

4 - Bon à savoir

Pour préparer sereinement un événement, par exemple un mariage devant avoir lieu dans six (06) mois, tout abonné de l'application **SAB** aura la possibilité de mettre en vigueur automatiquement un programme qui lui permettra d'obtenir l'épargne qu'il lui faudra et de s'en servir en temps opportun.

Afin que l'application **SAB** soit utilisée au mieux, au profit non seulement de ses abonnés mais de tous, les entreprises brassicoles au Cameroun (pour ne citer que cet exemple) pourraient s'arranger pour obtenir des accords en vue de la création des points de vente nocturnes. Ainsi, sur le tard, dans la nuit, un ou plusieurs invités à un mariage, amis du marié et/ou de la mariée, pourront témoigner de concert leur générosité en profitant de leurs comptes **SAB**, pour donner plus d'entrain à la cérémonie.

Par ailleurs, il y a lieu de mentionner que le titre du projet changera ipso facto, au cas où, on ajouterait à son objectif, un ou plusieurs volets. Exemple : le volet **« Transport »** (Transport urbain et/ou interurbain).

En optant pour la non délimitation du champ de l'application **SAB**, les destinataires des bons qui seront envoyés pourront s'en servir presque partout, c'est-à-dire pour les paiements dans les quincailleries, les supermarchés, les agences de voyages, les débits de boissons, les prêts-à-porter, etc. Par conséquent, il sera nécessaire de donner à l'application **SAB**, une dénomination nouvelle qui ne devra laisser transparaître aucune délimitation. Par ailleurs, afin que cette application qui aura un nouveau nom soit ou devienne au Cameroun, dans le domaine des paiements mobiles, la plateforme **la plus concurrentielle**, il sera simplement question de faire de sorte qu'elle se prête à proposer à ses abonnés, non seulement ses atouts ou spécificités, mais aussi, entre autres choses, les services d'**Orange Money** et de **MTN Mobile Money**. Pour y parvenir, il suffira, entre autres, d'enrichir l'application **SAB** qui aura été rebaptisée, d'une fonctionnalité qui permettra à ses abonnés, d'envoyer et de recevoir, à proprement parler, de l'argent. Pour tout dire, deux (02) types de transfert seront nécessaires : le transfert des bons, lesquels ne feront pas l'objet des retraits d'argent ; et le transfert d'argent proprement dit… A noter que, dans ce cas également, il sera pertinent de compter avec la programmation informatique. On pourra faire de sorte que chaque expéditeur d'un bon ait la latitude d'indiquer, grâce à un indice, les espaces commerciaux dans lesquels le destinataire du bon aura la possibilité de s'en servir. Ainsi, en se référant à l'indice d'un bon quelconque, son destinataire saura pertinemment où il devra se rendre pour en profiter, c'est-à-dire par exemple un supermarché.

Il n'est peut-être pas superflu de souligner, à la faveur de ce document, que l'exploitation du présent projet certes sur toute l'étendue du Cameroun, lui est cédée gracieusement. De ce fait, il pourra être demandé à la **CAMTEL** de réaliser cette initiative, afin que l'Etat, au travers du Trésor public, en tire directement profit de

60%, selon le barème établi sur la page suivante, lequel tient compte d'autres institutions, desquelles une **Caisse de Prévoyance pour les Sinistres**, et une **Bourse de la Charité**.

1	L'Etat	60%
2	La Bourse de la Charité	9%
3	La Bourse de la Santé	5%
4	La Caisse de Prévoyance pour les Sinistres	4%
5	La Caisse de Promotion du Savoir	5%
6	La Caisse de Promotion de la Culture et du Sport	2%
7	Le Toit Ancestral	4%
8	La Soirée des Awards	1%
9	Autres	10%

Il est à retenir qu'après un mois d'« engrangement » des bénéfices qui s'élèveront par exemple à 1,5 milliard de FCFA, il sera versé au Trésor public **60%** de cette somme, c'est-à-dire 900 millions de FCFA. Comme suite logique, après douze mois, soit un an, l'Etat disposera d'une somme de 10,8 milliards de FCFA.

Pour **9%,** la **Bourse de la Charité**, institution que devrait diriger le Ministère des Affaires sociales, sera en droit de réclamer 135 millions de FCFA. Destinée à accourir au secours des aveugles et invalides, cette institution parviendra, faute d'opter pour une autre solution, à répartir l'argent qu'elle percevra entre 2.000 personnes environ qui s'y inscriront (soit théoriquement à peu près 200 personnes dans chaque Région du Cameroun), afin que chacune d'entre elles perçoive plus ou moins 65.000 FCFA. Il devra être envisagé de réduire tant soit peu cette somme, afin de tenir également compte, tout au moins, de l'amélioration de la santé des prisonniers.

Il sera versé à raison de **5%**, 75 millions de FCFA au compte de la **Bourse de la Santé**, une institution pouvant être administrée par le Ministère de la Santé publique. On amassera au fil des mois d'autres sommes, afin que cette institution puisse œuvrer au mieux pour l'amélioration de l'offre sanitaire. Ainsi, elle parviendra à faire réaliser des projets plus ou moins d'envergure, à l'instar de la digitalisation progressive des hôpitaux. Parmi les avantages de cette digitalisation, il est à retenir que tout malade qui présentera plusieurs symptômes et qui sera admis dans un hôpital donné, par exemple en cardiologie, pourra être suivi simultanément sans anicroche par plusieurs médecins (Exemple : un diabétologue, un urologue, etc.).

Pour **4%** des bénéfices devant être partagés, le compte de la **Caisse de Prévoyance pour les Sinistres** (**CPS**), institution digne d'être placée sous la tutelle du Ministère de l'Administration territoriale, sera crédité de 60 millions de FCFA. Après un an, la **CPS** « engrangera » 720 millions de FCFA, somme qui pourra tout ou partie être mise à profit en cas de sinistre.

Au prorata de **5%**, le compte de la **Caisse de Promotion du Savoir**, institution susceptible d'être dirigée, soit par le Ministère de l'Enseignement supérieur, soit par celui de la Recherche scientifique et de l'Innovation, sera crédité de 75 millions de FCFA. En amassant au fil des mois d'autres sommes, cette institution deviendra sans nul doute capable de promouvoir dans une certaine mesure le savoir, en offrant des bourses aux élèves et étudiants ; et en accordant des subventions aux chercheurs. Par ailleurs, on pourra compter avec la **CPS** (Caisse de Promotion du Savoir) pour parvenir à distinguer, à la fin de chaque année académique, tout au moins les majors des grandes écoles telles que le **CUSS** et l'**ENSP**, en leur octroyant des sommes qui leur permettraient de créer, avec un soutien éventuel des banques, des PME.

A raison de **2%**, il sera alloué 30 millions de FCFA à la **Caisse de Promotion de la Culture et du Sport**, institution digne d'être sous la tutelle soit du Ministère des Arts et de la Culture, soit de celui des Sports et de l'Education physique. Les initiatives que mènera la **Caisse de Promotion de la Culture et du Sport** (**CPCS**) pourront être annuelles, afin que cette institution parvienne avant chaque initiative, à réunir des fonds assez considérables. Ainsi, on se félicitera, plus ou moins à long terme, de l'atteinte des objectifs d'une certaine importance : La mise à la disposition des populations des espaces de sport et de loisirs, le parrainage et le sponsoring au profit des sportifs et artistes en herbe, etc.

Il sera versé au compte du **Toit Ancestral**, institution dont la seule existence sera un hommage aux valeurs traditionnelles, **4%** des bénéfices (1,5 milliard de FCFA) qui seront partagés, c'est-à-dire 60 millions de FCFA, qui reviendront aux Chefferies traditionnelles des 10 Régions du Cameroun, à raison de 6 millions de FCFA pour chaque Région. Les Chefs traditionnels d'une Région donnée, en tant que garants de leurs traditions, s'emploieront, avec le concours des notables de cette Région, à concevoir des programmes constructifs et à les réaliser à la faveur de l'argent dont ils disposeront, en vue non seulement de valoriser leurs us et coutumes, mais de les promouvoir à l'échelle nationale, voire internationale. Ainsi ressuscitera-t-on, grâce, entre autres, aux livres et représentations théâtrales, les contes et légendes d'autrefois dont on tirait des moralités. Dans tous les cas, les Chefs traditionnels pourront : faire tourner des films ou tout au moins des documentaires importants ; faire construire des écoles d'enseignement des langues locales, etc. Dans cette perspective, plusieurs fêtes deviendront sinon aussi notoires que le festival **Nguon** qui a été inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'**UNESCO**, du moins très captivantes.

Tout compte fait, il apparaît que le **Toit Ancestral** sera une contribution inestimable à la promotion de l'Unité nationale sur la base de la diversité.

Pour **1%** des bénéfices devant être partagés, les médias (Télévisions, Radios, etc.) seront en droit de percevoir 15 millions de FCFA. Toutefois, il s'avère qu'il serait judicieux d'épargner cet argent pour y ajouter au fil des mois d'autres sommes, afin de pouvoir offrir avec éclat, au public, en principe chaque année, une **Soirée des Awards** pendant laquelle il sera récompensé un certain nombre de médias. En profitant de cette soirée, on pourra également rendre hommage à une ou plusieurs personnalités et/ou célébrités : hommes politiques, sportifs, hommes de science, etc.

Notes : Il convient probablement de préciser que le projet **SAB** relevant de l'informatique, il sera tout à fait possible de faire en sorte que sa gestion soit transparente.

Concepteur du projet : Philibert MBOUM
Lien : https://archive.org/details/app-sab

PROJET

L'application JUMELAGE : Une initiative visant à l'exploitation de deux projets inédits…

Épilogue :

Après lecture du présent document, il apparaît que l'originalité ainsi que la faisabilité des projets 1 et 2 qui en sont l'objet ne peuvent être remises en cause, d'autant plus que les applications MonCarburant et SAB dont parlent lesdits projets s'inscrivent dans le cadre des paiements mobiles. Toutefois il convient de dire qu'en décidant dans un pays donné, de l'exploitation du projet JUMELAGE, lequel sera propre à cultiver les valeurs de solidarité et de générosité très chères aux Africains, on pourra, en cas d'indisponibilité de certains moyens techniques, ne pas tenir compte, entre autres, des caractéristiques de cette innovation qui font appel à la programmation informatique.

Pendant l'exploitation de la présente initiative, les taux mentionnés sur les différents barèmes dressés dans ce document, pourraient par moments être révisés, à l'exception du taux (10%) indiqué sur les lignes « Autres » des barèmes en question. Il n'est peut-être pas superflu de faire remarquer qu'il serait nécessaire de s'assurer les services d'une banque commerciale solide, en vue d'une exploitation plus que satisfaisante du projet.

L'intérêt de l'exploitation du projet JUMELAGE au Cameroun réside non seulement dans les avantages qui caractérisent les applications MonCarburant et SAB, mais également dans les versements qui devraient être faits au Trésor public, ainsi que dans l'impact que l'exploitation dont il est question aura sur la vie de la population camerounaise, avec le concours d'un certain nombre d'institutions existantes et à créer, desquelles une Caisse de Prévoyance pour les Sinistres. A noter que la liste de ces institutions n'est pas close, en effet on pourra y ajouter par exemple un organe qui sera de nature à prêter sans cesse son concours aux communes rurales. Il est sans doute important de préciser que l'exploitation de la présente initiative peut être adaptée au contexte politique de tout pays, allusion faite par exemple à un contexte de fédéralisme. Pour tout dire, le projet JUMELAGE participe d'une promesse électorale susceptible de profiter, au Cameroun, à toutes les classes sociales ; et s'avérant (se référer pour le moins à l'exposé de la page suivante) très facile à tenir.

En tablant sur une assistance technique de la CAMTEL, réputée pour ses prouesses, sans ignorer que nombre de stations-service et de débits de boissons pourront être « réquisitionnés », pour faire office de lieux où les abonnés de l'application JUMELAGE auront à créditer leurs comptes, on peut dire qu'il suffirait d'investir quelques centaines de millions de FCFA seulement, pour l'exploitation, sur toute l'étendue du Cameroun, progressivement ou non, du projet JUMELAGE qui engendrerait des bénéfices pouvant dépasser 5 milliards de FCFA, chaque mois. Ce chiffre peut être facilement vérifié, en dépit de ce que certaines données ne soient pas mentionnées dans le présent document. Il s'agit là à titre d'exemple des statistiques concernant la vente du gaz domestique (1). Par ailleurs, il importe de souligner (se référer au 5ème paragraphe de la page 17 du présent projet) qu'il sera possible de faire de sorte que l'exploitation du projet JUMELAGE au Cameroun engendre d'importants chiffres d'affaires que ne pourra réaliser aucune entreprise de transfert d'argent mobile établie dans ce pays, parlant surtout de l'entreprise Orange Money Cameroun, en raison de son leadership qui cependant risque dès à présent une rupture à la fois grave et irréversible… (Se référer de nouveau au 5ème paragraphe de la page 17 de ce document). En un mot, se situant incontestablement dans le cadre du perfectionnement des applications Orange Money Cameroun et MTN Mobile Money Cameroun, l'application JUMELAGE sera de ce fait, au Cameroun, la plateforme la plus concurrentielle, naturellement en matière de transfert d'argent mobile.

En vue d'exploiter de façon idoine l'application **JUMELAGE**, *dans un pays quelconque, il faudra préalablement, soit l'enrichir des fonctionnalités devant la rendre propre notamment à la création des groupes d' « amis », soit conclure avec un réseau social un partenariat qui ne manquera pas d'être gagnant-gagnant, d'autant qu'il contribuera non seulement à renforcer les liens entre d'innombrables utilisateurs du réseau social qu'on choisira, mais également à promouvoir la présente initiative. Le partenariat en question pourra être factice, car il suffirait simplement de faire de telle sorte que, pour créer un compte* **JUMELAGE**, *il soit nécessaire d'être tout d'abord, par exemple, un utilisateur de l'application* **WhatsApp**. *Sur ce, dans le cas d'un groupe* **WhatsApp** *quelconque comptant plus de 40 membres qui par ailleurs disposeront chacun d'un compte* **JUMELAGE**, *les bons « SAB » de 20.000 FCFA, chacun, seront suffisants pour accourir au secours d'un membre ou plutôt d'un abonné malade devant honorer, dans un hôpital, une facture de 800.000 FCFA.*

ANNEXE : Quelques remarques et dispositions

Le projet* ***JUMELAGE* *est dédié aux pays membres de l'***AES** *(Niger, Mali et Burkina Faso), et au Cameroun.*

*Les pays de l'***AES** *et le Cameroun seront en droit de percevoir respectivement* ***15%*** *et* ***10%*** *des royalties, en cas d'exploitation du projet* **JUMELAGE** *dans n'importe quel pays, à l'exception du Cameroun et de tout pays de l'***AES**. *Cette exception est due au fait que chaque pays susmentionné acquiert d'ores et déjà, le présent document faisant foi, le droit de réaliser gracieusement le projet* **JUMELAGE** *sur son territoire, certes après signature d'un accord. A cet effet, il suffirait de recourir au besoin à une assistance technique d'une entreprise locale ou étrangère, à la suite éventuellement d'un appel d'offres. Dans cette perspective, il existera probablement très souvent parmi les soumissionnaires, des entreprises qui, réputées de nos jours en matière de transfert d'argent mobile, opteront à juste titre pour une reconversion.*

*L'exploitation dès à présent de cette initiative au Cameroun ou dans un pays quelconque de l'***AES**, *révélera son intérêt et sera l'objet d'une nouvelle qui se répandra comme une traînée de poudre, d'autant que l'exploitation dont il est question rendra caducs les services qu'offre la multinationale* **Orange Money** *qui est de nos jours plus ou moins le symbole du transfert d'argent mobile en Afrique.*

Il est sans nul doute important de faire remarquer que l'exploitation du projet **JUMELAGE** *par un État quelconque, au profit de sa population, permettra à cet État de ne pas être une vache à lait des multinationales de transfert d'argent mobile. Pour étayer cela, il suffit simplement de ne pas perdre de vue que l'application* **JUMELAGE** *se situe incontestablement dans le cadre de l'enrichissement et le perfectionnement des services qu'offrent les multinationales* **Orange Money** *et* **MTN Mobile Money** *en Afrique, d'où son intérêt inestimable. Au demeurant, la présente initiative est de nature à intéresser des investisseurs qui quant à eux s'arrangeront certainement pour la réaliser dans l'optique d'en tirer profit dans la mesure du possible, c'est-à-dire grosso modo en faisant fi des barèmes dressés dans ce document.*

2ème Partie
Projet B

Perfectionnement des services de déblocage des comptes Orange Money et MTN Mobile Money au Cameroun

PROJET

Perfectionnement des services de déblocage des comptes
Orange Money et MTN Mobile Money
au Cameroun

Titre initial :

Perfectionnement des services de réinitialisation
des codes PIN à l'effet du déblocage des comptes
Orange Money et MTN Mobile Money
au Cameroun

Contenu :

1 - La réinitialisation des codes PIN
et le déblocage des comptes
1 - 1 Définition
2 - 1 Les services en vigueur
2 - L'optique du perfectionnement
1 - 2 Mise en évidence des failles et des corollaires
2 - 2 Perfectionnement
3 - Quelques remarques

1 - La réinitialisation des codes PIN et le déblocage des comptes

1 - 1 Définition

La réinitialisation des codes PIN consiste dans le présent contexte, à les ramener soit à 0000, soit à 00000. Elle précède le déblocage des comptes, c'est-à-dire le fait de parvenir à les faire fonctionner, en levant une suspension automatique très souvent occasionnée après trois (03) mauvais codes PIN validés.

2 - 1 Les services en vigueur

Le déblocage des comptes, chez **Orange Money Cameroun** ou chez **MTN Mobile Money Cameroun**, consiste grosso modo à se rendre à une agence destinée à offrir, entre autres, ce service, en se munissant soit d'une Carte Nationale d'Identité (CNI) et d'une photocopie de celle-ci qu'il faudra signer à trois reprises ; soit d'un récépissé de demande d'établissement de CNI et d'une photocopie de ce document devant également être signée. Après vérification de l'identité du client, c'est-à-dire le demandeur du service, l'agent (**Orange ou MTN**) le recevant, lui présentera un questionnaire, à défaut de s'enquérir :

1) Du solde approximatif de son compte ;
2) Du solde approximatif de son crédit d'appel (ce qui est loin d'être une colle, grâce aux applications #155# et *123#) ;

3) De ses deux (02) derniers numéros appelés ou reçus (cela nécessitant de recourir simplement au journal des appels...) ;
4) De la nature de sa dernière transaction / dépôt ou retrait

2 -L'optique du perfectionnement

1 - 2 Mise en évidence des failles et des corollaires

Il s'agit ci-après d'un cas indicatif s'inscrivant dans le cadre du déblocage des comptes et mettant en évidence les failles et corollaires des services ou plutôt du service qu'offrent les entreprises **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun**.

Ce cas concerne deux membres d'une tontine (une tontine africaine) ayant créé, chacun, en un même jour, un compte **Orange money**, ou **MTN Mobile Money**. Chaque membre de cette tontine devant cotiser uniquement au moyen de son compte, il est à noter que chaque bénéficiaire perçoit, directement dans son compte, les cotisations des autres membres ou adhérents. Sur ce, il y a lieu de faire remarquer que l'un des deux membres visés par le présent cas (cet exemple) est une victime d'un enlèvement commandité par l'autre membre. Les auteurs de l'enlèvement fournissent à l'instigateur, le téléphone portable de la victime, ainsi que quelques documents portant sa signature, en l'occurrence surtout sa CNI. Ne pouvant pas déverrouiller le téléphone volé, l'instigateur du rapt qui au passage ressemble dans une certaine mesure à la victime, retirera de ce téléphone la ou les cartes SIM, pour les insérer dans n'importe quel téléphone n'étant pas verrouillé.

Afin que l'instigateur qui au bout du compte aura à faire débloquer le compte de la victime parvienne à obtenir toutes les réponses aux questions devant lui être posées (le solde approximatif de ce compte, la nature de la dernière transaction, etc.), il - l'instigateur - cherchera tout d'abord à connaître le numéro de téléphone de l'adhérent enlevé, en comptant soit avec l'application *141#, au cas où ce dernier serait un client **MTN**, soit avec l'application #997#, la victime étant un client **Orange**. En faisant un dépôt au numéro que l'instigateur trouvera, un SMS lui indiquera le montant du dépôt effectué par lui-même (dépôt qui sera la dernière transaction…) et par surcroît le solde du compte du bénéficiaire, autrement dit le solde du compte de l'adhérent enlevé. Cette démarche sera concluante également pour ce qui est du solde du crédit d'appel, au cas où les applications #155# et *123# ne fonctionneraient pas.

Au demeurant, l'instigateur du rapt qui du reste aura des traits de ressemblance avec le membre de la tontine enlevé, s'armera facilement de toutes les réponses aux questions qu'on aura à lui poser :

- Solde approximatif du compte… ;
- Solde approximatif du crédit d'appel… ;
- Les 2 derniers numéros appelés ou reçus ;
- Nature de la dernière transaction / dépôt ou retrait

Dès que le malfrat, l'instigateur de l'enlèvement, obtient toutes les réponses dignes de lui donner satisfaction, il ne lui restera qu'à s'exercer à imiter la signature de celui qu'on aura enlevé ; et à se munir de la CNI de celui-ci, ainsi que d'une photocopie de cette CNI.

Pour faire en sorte que le compte de la victime soit bloqué (ce qui est peut-être superfétatoire) l'instigateur du rapt ou le malfrat n'aura qu'à taper jusqu'à trois (03) reprises, des codes PIN qui seront certes imaginaires ; et qui en s'avérant tous incorrects, permettront au malfrat d'atteindre promptement son objectif. Après cette

étape très facile, l'instigateur, comme un élève ayant bien appris ses leçons, ira avec beaucoup d'assurance, subir son « examen », dans une agence **Orange** ou **MTN**.

Une fois que le compte de la victime sera débloque, le malfrat ou l'instigateur du rapt, en deviendra maître, et s'en servira fort probablement en hâte.
Outre l'hypothèse de la page précédente, on peut évoquer le cas d'un accidenté conduit à un hôpital par des personnes très peu scrupuleuses lui ayant auparavant subtilisé son téléphone portable et plusieurs documents desquels sa CNI.

2 - 2 Perfectionnement

Il importe de souligner d'emblée que le présent projet a été conçu de sorte qu'en le réalisant, l'identification des clients d'**Orange Money Cameroun** et de **MTN Mobile Money Cameroun**, ne soit plus problématique ; et qu'il soit ainsi enclenché une lutte incomparable (spontanée et latente) contre l'insécurité au Cameroun.

Eu égard à ce qui précède, il sera incontestablement judicieux de s'assurer la collaboration de la Police, en vue de la réalisation de la présente initiative. En clair, la Police dispose non seulement d'un personnel compétent en matière d'identification des personnes, mais aussi du matériel adéquat, s'agissant, entre autres, des toises. Pour tout dire, la solution ici proposée repose sur une collaboration devant exister entre, d'une part **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun** ; et d'autre part la Police.

Un client quelconque dont le compte sera bloqué ou ayant oublié son code PIN, devra d'abord obtenir, en se rendant à un Commissariat de Police, un **« Certificat d'Identité »** qu'on lui demandera dans une agence **Orange** ou **MTN**.

On pourra demander à tout client (**Orange** ou **MTN**) de désigner tout au moins un témoin, c'est-à-dire un client qui, tout comme lui-même, recevra un SMS, chaque fois que son compte sera bloqué. Les témoins devront être des proches, des amis, etc... Chaque **« Certificat d'Identité »** portera la date et l'heure du blocage ayant été l'objet de la demande du Certificat. Il sera demandé à chaque témoin, soit par téléphone, soit dans un Commissariat de Police ou bien dans une agence **Orange** ou **MTN**, d'aider, entre autres, à l'identification du client qui l'aura désigné longtemps auparavant.

3 - Quelques remarques

Il pourra être superflu de rectifier le tir, quant à un inconvénient mis en évidence dans ce document : l'affichage des soldes, après les dépôts, les retraits, etc.

Demander à un client la date de création de son compte, est une question capitale mais qui n'est pour ainsi dire jamais posée, et pour cause ! Il sera presque toujours très difficile, voire impossible de répondre avec exactitude à cette question. Qu'à cela ne tienne, l'instigateur du rapt évoqué dans ce document, aura réponse à tout...

L'enregistrement des **Numéros de Récupération**, recommandé par **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun** à leurs clients, en vue d'une réinitialisation facile de leurs codes secrets (codes PIN) en cas d'oubli, est une solution mi-figue, mi-raisin ne remettant par ailleurs pas en cause la nécessité d'instituer au Cameroun, le **« Certificat d'Identité »** qui est un concept inédit. Pour démontrer cela, on peut invoquer deux cas :

1) Cas indicatif des actes de filouterie dont seront à l'abri les clients, dans le contexte du **« Certificat d'Identité »**.

- Un adolescent récalcitrant qui ayant eu l'intuition que le **Numéro de Récupération** de son père est l'un de ses numéros mobiles, décide, après découverte du pot aux roses, d'attendre patiemment le jour où son père oubliera ses téléphones portables chez eux, ce qui lui offrira l'occasion de faire sans difficulté et en hâte un retrait d'argent pouvant être très important. A cet effet, il n'aura qu'à retirer de l'un des téléphones de son père, la carte SIM qui lui sera utile...

2) Cas indicatif témoignant de la nécessité d'instituer le **« Certificat d'Identité »** au Cameroun. Ce cas est avant tout l'illustration de l'état actuel des choses.

- Lorsqu'un client ne peut avoir connaissance du code ou du mot de passe envoyé par SMS à son **Numéro de Récupération**, ce numéro appartenant à quelqu'un ayant par exemple perdu son téléphone portable et étant malade et par surcroît hospitalisé, le client plus ou moins dans le désarroi, du fait de ne pouvoir connaître le code ou le mot de passe ayant été envoyé, décide contre son gré du déblocage de son compte par un passage dans une agence. A noter que ce déblocage, tel qu'il a été pensé, est un pis-aller.

Les exemples évoqués dans ce document ou projet sont chacun une preuve que certaines applications mises par **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun** à la disposition de leurs clients présentent des inconvénients. Sur la même lancée, il est important de faire également mention des SMS que reçoivent par moments depuis un certain temps les clients d'**Orange Money Cameroun** et de **MTN Mobile Money Cameroun**, ces SMS émanant de deux (02) publications mises en ligne par les entreprises en question et reproduites ci-après. En un mot, les solutions qu'offrent **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun** sont assimilables aux médailles, d'autant qu'elles ont des « revers ». Pour étayer cela, on peut dire, à titre de rappel et en guise d'exemple, que toute personne malveillante - un arnaqueur - qui retire d'un téléphone verrouillé ne lui appartenant pas, une carte SIM, pour l'insérer dans son téléphone ou dans un téléphone quelconque dans tous les cas non verrouillé, parvient ainsi à être considéré (grâce à l'application qu'il devra choisir...) comme le possesseur de cette carte ayant oublié son code PIN ; et n'aura par conséquent aucune difficulté à réinitialiser et à changer frauduleusement le code PIN du client seul en droit de profiter de la carte SIM utilisée.

1- **Reproduction de la publication d'Orange Money Cameroun**

Gratuit

Réinitialiser son code secret Orange Money
Sans engagement

Ce service vous donne la possibilité si vous avez oublié **votre code secret** OM de le **réinitialiser** c'est à dire, le ramener à 0000 et ensuite d'en créer un nouveau.

Vous avez oublié votre code secret Orange Money ?
Vous n'aurez plus besoin de vous rendre en agence ou d'attendre de longues minutes en ligne avec la hotline.

Télécharger l'application Orange Money Afrique

Détails de l'offre

Vous avez oublié votre code secret Orange Money ?

Pas de panique, vous pouvez le réinitialiser facilement.

Pour réinitialiser votre **Code Secret Orange Money**, il faut enregistrer un **Numéro de Récupération**.

- Si vous avez déjà enregistré un **Numéro de Récupération**, passez directement à l'étape **B**.

- Si vous n'avez pas encore enregistré un **Numéro de Récupération**, suivez d'abord l'étape **A**.

A - Enregistrement du Numéro de Récupération :

Vous pouvez utiliser l'application **Orange Money Afrique** ou taper le code **#150*6#** pour enregistrer votre **Numéro de Récupération**.

- Sur l'application Orange Money Afrique :

Si vous n'avez pas encore installé l'application Orange Money Afrique dans votre smartphone, téléchargez-la sur **Google Play** ou sur l'**App Store**.

Google Play est destiné aux utilisateurs de smartphones Android et l'App Store est destiné aux utilisateurs de l'IPhone.

Ø Comment enregistrer votre numéro de récupération sur Orange Money Afrique ?

1. Lancez l'application Orange Money Afrique sur votre smartphone
2. Sélectionnez le menu « Code secret oublié »
3. Suivez les instructions qui sont affichées

- Sur le code #150*6# :

Ø Comment enregistrer votre numéro de récupération sur le code #150*6# ?

1. Choisissez l'option « Code Secret Oublié »
2. Suivez les instructions qui sont affichées

B - Réinitialisation du Code Secret :

Vous pouvez utiliser l'application **Orange Money Afrique** ou taper le code **#150*6#** pour réinitialiser votre **Code Secret**.

Ø Comment réinitialiser votre Code Secret sur Orange Money Afrique ?

1. Lancez l'application Orange Money Afrique sur votre smartphone
2. Sélectionnez le menu « Code secret oublié »
3. Sélectionnez le menu « Réinitialiser »
4. Suivez les instructions qui sont affichées

Ø Comment réinitialiser votre code secret sur le #150*6# ?

1. Choisissez l'option « Code Secret Oublié »
2. Suivez les instructions qui sont affichées

En utilisant l'application Orange Money Afrique ou en tapant le code #150*6#, votre code secret sera envoyé par SMS sur votre **Numéro de Récupération**.

Ou alors, un mot de passe sera envoyé sur votre **Numéro de Récupération**. Utilisez ce mot de passe pour réinitialiser votre **Code Secret** Orange Money.

Ce service OM est gratuit !

2- Reproduction de la publication de MTN Mobile Money Cameroun

Comment réinitialiser mon code pin MoMo?
Modifié le : Jeu, 11 Avr., 2019 à 11:16 H

Comment réinitialiser mon code PIN MoMo ?
Si vous souhaitez réinitialiser votre PIN MoMo et vous avez moins de 2000Fcfa dans votre compte, vous pouvez le faire sans vous déplacer en composant *126#, choisissez l'option 4 « PIN oublié » » et suivez les différentes étapes. ***En cas de solde supérieur à 2000 FCFA, vous devez uniquement vous rendre à l'une de nos agences, muni de votre pièce d'identité.***

Si mon compte MoMo n'est pas à mon nom puis-je reinitialiser mon PIN MoMo?
Si votre compte est supérieur à 2000F et que vous devez vous rendre en agence, assurez vous de venir avec la personne concernée, et vos pièces d'identité, pour des mésures de sécurité.

Et si mon PIN est bloqué?
Lorsque votre PIN MoMo est bloqué, vous devez absolument vous rendre à l'une de nos agences MTN, muni de votre pièce d'identité afin qu'un agent reinitialise votre PIN.

Puis-je le faire à distance?
Cette opération se fait uniquement en agence, en présence du propriétaire du compte MTN MoMo.

Comment changer mon code PIN MoMo ?
Pour changer votre code PIN, composez *126#, choisissez l'option 7 « Mon compte », ensuite sélectionnez « changer PIN Code ».

- -

En scrutant le 3ème paragraphe de la page précédente, on se rend compte que **MTN Mobile Money Cameroun** s'emploie à la circonspection. Qu'à cela ne tienne, il est évident par exemple qu'un enfant qui parvient à réinitialiser et à changer le code PIN de sa mère (naturellement à l'insu de celle-ci), s'arrange ensuite pour l'épier, en attendant qu'un dépôt lui soit fait... Il importe probablement de faire remarquer que **MTN Mobile Money Cameroun** envoie présentement à ses clients, des SMS annonçant que tout client désireux de réinitialiser lui-même son code PIN, doit avoir moins de 5.000 Fcfa en compte.

En se référant aux pages précédentes, les pages 28 et 29, on constate que l'entreprise **Orange Money Cameroun**, contrairement à sa concurrente, n'a pas opté pour une sorte de discrimination. Toutefois, il est à déplorer que cette entreprise n'accorde pas outre mesure de l'importance à la question de la réinitialisation des codes PIN ou codes secrets...Sur la même lancée, il est important de relever qu'en dépit des aléas inhérents à la prise en considération du **Numéro de Récupération**, il est déplorable, entre autres choses, que les clients ne soient pas assez sensibilisés à l'importance de ce numéro qui par sa nature même **devrait** être susceptible d'entraver, dans une certaine mesure, les initiatives des arnaqueurs. Pour tout dire, il n'est pas aisé de se prononcer sur l'opportunité de donner aux clients la possibilité de réinitialiser eux-mêmes dans certains cas leurs codes PIN.

Tout compte fait, il apparaît que la possibilité offerte actuellement aux clients de réinitialiser et de changer eux-mêmes leurs codes PIN, ne les dispense pas de se rendre aux agences, pour bénéficier d'autres services. Ils s'y rendent dans les cas : de perte, casse ou vol des portables ; des codes PIN bloqués (se référer au 1er paragraphe de la page 1) après trois (03) mauvais codes PIN validés, en général par des arnaqueurs ; des **Numéros de Récupération** inaccessibles (2ème paragraphe de la page 4), etc. En
s'appuyant sur ces détails, il y a lieu de faire remarquer que les entreprises **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun** doivent changer leur fusil d'épaule, en adoptant le **« Certificat d'Identité »**, solution qui leur permettra d'être à l'abri des critiques dont elles sont à présent victimes.

Il n'est probablement pas inutile de rappeler que le **« Certificat d'Identité »** est un concept inédit fondé sur le recours à la Police, dans le cadre de l'identification des clients ; ce qui est le gage des résultats inestimables. Une autre possibilité consisterait à s'inspirer de l'**Identité Numérique Certifiée**, un concept en vigueur dans certains pays dont la France, à la faveur de l'application mobile **France Identité**. Les conditions à remplir :

- Être majeur ;
- Posséder un téléphone portable doté de la technologie NFC **sans contact** (également utilisée pour le paiement sans contact) avec Android 11 ou IOS 16 minimum ;
- Avoir une Carte Nationale d'Identité Electronique (**CNIE**) permettant le sans contact.

A l'instar du **« Certificat d'Identité »,** l'**Identité Numérique Certifiée** est une solution que l'on peut adopter au Cameroun, sauf qu'elle dépend, entre autres, de la prise en considération des technologies somme toute plus ou moins onéreuses. Par ailleurs, il convient de préciser que la **CNIE** n'existe pas au Cameroun ; et que, à titre d'information, l'**Identité Numérique Certifiée** est facultative en France.

Au demeurant, le **« Certificat d'Identité »** est de nature à profiter doublement au Cameroun :

1) Il s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'insécurité ;
2) Son adoption ne manquera pas d'être une contribution à l'accroissement des revenus, d'autant qu'il faudra apposer sur chaque **« Certificat d'Identité »**, un timbre spécial à l'instar de celui du passeport. Susceptible de

coûter 750 FCFA, voire plus, il serait judicieux de le nommer **« timbre d'identification »**, car en matière d'identification des personnes, il sera utile dans le cadre de plusieurs procédures et de l'établissement de certains actes (sous-seing privé ou non). En ce qui concerne la lutte contre l'insécurité, il est à retenir que l'institution d'un **« timbre d'identification »** au Cameroun entravera sans nul doute les usurpateurs. Pour comprendre cela, il importe de ne pas perdre de vue qu'avoir par-devers soi une Carte Nationale d'Identité (**CNI**) ne peut être ipso facto la preuve d'en être le possesseur…

Les multinationales **Orange Money** et **MTN Mobile Money** se doivent de faire leur mea-culpa, non seulement parce qu'elles se permettent chaque année depuis plus d'une décennie d'enjoindre à leurs filiales en Afrique de prescrire à des milliers d'agents de faire fonction d'Officiers de Police Judiciaire (usurpation de fonction), mais surtout pour les pertes matérielles ainsi que les dommages corporels auxquels sont exposés chaque jour les Africains.

Note : Tout client **Orange Money Cameroun** ou **MTN Mobile Money Cameroun** peut, au besoin, attester la véracité des détails contenus dans ce document, lesquels sous-tendent le présent projet qui est dédié à plusieurs institutions, parmi lesquelles des associations de défense des intérêts des consommateurs et quelques médias.

Concepteur du projet : **Philibert MBOUM**
Liens utiles : https://archive.org/details/om-mo-mo-cameroun
https://www.change.org/anti-arnaque-afrique